

Accueil des nouveaux élèves



Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle, en petite section, ou vous emménagez sur la commune de Darvault.

La procédure d'inscription à l'école comprend plusieurs étapes :

1. Récupérer le dossier d'inscription à la Mairie
2. Réunir les documents nécessaires à l'inscription :
 - Le livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
 - Le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires (D. T. polio), ou les certificats de vaccinations, ou un certificat de contre-indication.
 - Un des justificatifs de domicile suivants: dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu **ou** dernier avis d'imposition pour la taxe d'habitation et la redevance audiovisuelle **ou** facture de gaz ou d'électricité de moins de trois mois ou échéancier en cours.
 - Une pièce établissant la qualité du responsable légal (pièce d'identité, passeport...) et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement).
3. Rendre le dossier d'inscription rempli et complet en mairie.

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription en échange du dossier d'inscription.

4. Prise de rendez-vous avec la directrice de l'école, Madame DELZENNE.
 - en appelant le 01 64 28 15 46
 - en envoyant un mail à ce.0770757e@ac-creteil.fr

Vous devrez alors apporter le certificat d'inscription lors du rendez-vous. (ainsi que le certificat de radiation si votre enfant a déjà été scolarisé)

5. Temps d'intégration des futurs élèves de petite section.

La maîtresse de la classe de Petite Section propose des temps d'intégration ouverts aux futurs élèves de petite section et à leurs parents. Il est possible de venir à tous les créneaux :

- lundi 17 juin 16h45-17h30,
- lundi 24 juin 16h45-17h30,
- lundi 1 juillet 16h45-17h30

Pour toutes questions complémentaires, le personnel de Mairie et la directrice de l'école se tiennent à votre disposition.